

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1096**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Habitat - Logement social - Acquisition à titre onéreux d'un bâtiment situé 3, rue Duviard et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

**Commission permanente du 12 septembre 2016****Décision n° CP-2016-1096**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Habitat - Logement social - Acquisition à titre onéreux d'un bâtiment situé 3, rue Duviard et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'offre de logement social sur le territoire métropolitain, la Métropole de Lyon propose l'acquisition d'un immeuble situé 3, rue Duviard à Lyon 4°, appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL), avec pour objectif une mise à disposition à l'organisme de logement social Batigère.

Il s'agit :

- d'un immeuble de 5 étages sur rez-de-chaussée, donnant 11 bis, rue Perrot, dont l'accès s'effectue uniquement 3, rue Duviard à Lyon 4°. De ce fait, la cage d'escalier, commune aux 2 immeubles, est en copropriété,
- d'une parcelle de terrain de 135 mètres carrés, cadastrée AN 115, sur laquelle est édifée cette construction.

Aux termes du projet d'acte, la Métropole acquerrait l'immeuble ci-avant désigné pour un montant de 1 730 000 €, comprenant 10 logements (5 T2 et 5 T3) et 2 locaux professionnels occupés, conforme à l'avis de France domaine.

Ce bien serait acquis en vue d'une mise à disposition à Batigère dont le programme consiste en la réhabilitation de ce bien et en la création de 10 logements sociaux dont 7 financés en mode prêt locatif à usage social (PLUS) d'une surface utile de 359 mètres carrés et 3 logements financés en mode prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) d'une surface utile de 141 mètres carrés. Cette opération permettra la création d'une offre de logement social dans un arrondissement déficitaire (14,29 % de logement social au 1er janvier 2015) ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 17 février 2016, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition par la Métropole de Lyon, pour un montant de 1 730 000 €, d'un bâtiment situé 3, rue Duviard à Lyon 4° et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL), dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 14 - Soutien au logement social, individualisée sur l'opération n° OP14O1765, le 13 janvier 2014 pour la somme de 17 135 000 € en dépenses et 1 968 750 € en recettes.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 21321 - fonction 515, pour un montant de 1 730 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 24 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.**